

Les asiles communaux de vieillards

Autor(en): **Platzhoff-Lejeune, Ed.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Pro Senectute : schweizerische Zeitschrift für Altersfürsorge, Alterspflege und Altersversicherung**

Band (Jahr): **12 (1934)**

Heft 1

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-721342>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

bedürftigen Greise, für deren menschenwürdige Behandlung wir in weitesten Volkskreisen Verständnis und Opferbereitschaft wecken möchten.

Von der Armenunterstützung zur Altersfürsorge! Das ist das Ziel, auf dessen Erreichung uns die Ereignisse der letzten Jahre und die langwierige Krise zurückgeworfen haben. Wir zählen auf den erprobten Gemeinsinn unseres Volkes, daß es uns beisteht in diesem guten Kampf.

Les Asiles communaux de vieillards.

On peut discuter à perte de vue si le placement des enfants abandonnés est préférable dans les familles ou dans les asiles. Cela dépend des enfants, des familles et des asiles. La même question se pose pour les vieillards. Une chose est certaine: un placement dans les familles peut être très bon, un placement dans un asile fort mauvais. Ces asiles ne doivent pas être trop grands, mais ils ne doivent surtout pas être trop petits. Il y a des asiles de vieillards magnifiques et presque trop luxueux, et il y en a de lamentables.

Nous avons constaté que les asiles communaux en Suisse qui ne sont qu'un souvenir des anciennes Maisons des Pauvres, laissent encore beaucoup à désirer. Nous savons qu'il y a des Bürgerheime qui sont des modèles et qui appartiennent surtout à de grandes communes. Les petites communes n'ont généralement pas assez de vieillards pour ouvrir un home et elles les placent dans les grands asiles de district ce qui est un bien. Mais les communes moyennes de 3000 à 5000 habitants ont encore des asiles pour les vieux qui sont souvent dans un triste état. La commune y règne en maîtresse et le canton ne semble exercer aucune surveillance hygiénique ou morale.

On y loge surtout les pauvres rapatriés qui n'ont plus de parents dans leur commune, qui n'y ont jamais vécu et qui ont presque tous vu des jours meilleurs. Ils nous



Zwei Insassen eines innerschweizerischen Altersasyls.
Deux pensionnaires d'un asile de vieillards.

arrivent des grandes villes de la Suisse ou de l'étranger où ils avaient de belles positions dans le commerce ou dans les familles riches. Ils ont perdu leurs économies, placées en valeurs étrangères, les femmes surtout, anciennes institutrices ou dames de compagnie. D'autres sont tombés dans la misère par leur faute; ils ont fait des spéculations malheureuses, où ils se sont lancés tête baissée dans des entreprises grandioses, mais véreuses où ils ont perdu tout leur avoir à l'approche de la vieillesse. Les voici vis-à-vis de rien! La commune est avisée de leur rapatriement. Elle les place dans son asile.

C'est une vieille maison dont on ne savait que faire et qui n'est plus susceptible de réparations sérieuses. Elle possède un train de campagne. Un couple directeur s'occupe de tout. Le mari soigne le bétail et occupe les hommes, à la bonne saison, à quelque travail dans les bois et dans les champs. La femme fait la cuisine et surveille les raccomodages et les travaux d'intérieur, dont sont chargées les pensionnaires féminins. Le contact entre

les deux sexes est constamment surveillé et les portes de séparation des deux sections fermées à clef. La vie est triste dans ces chambres basses et sombres. L'hiver est long, surtout à la montagne. Parfois les hommes ou les femmes sont indemnisés par leur travail. Les premiers ne font pas toujours de ce gain un emploi judicieux et le dépensent dans les cafés. Les distractions sont rares. Il y a quelques fois des cultes. Un groupe de chanteurs se produit, à certaines occasions. Et il y a la fête de Noël. Une commission municipale ou un comité de dames visitent l'asile, examinent le bâtiment ou le trousseau et ont quelques bonnes paroles pour les internés, non sans entendre les plaintes du directeur sur le caractère pénible de ses protégés.

Ce qui manque souvent dans ces asiles communaux, c'est une atmosphère morale. Il ne suffit pas que l'économe ou la directrice disposent de connaissances techniques et administratives. Il faut des personnalités, exerçant une influence bienfaisante et qui prennent leur tâche à cœur. Il faut allier la bonté à la fermeté et témoigner un peu de compréhension à de pauvres vieux qui sont parfois tombés de haut et qui souffrent d'une situation, jugée humiliante et triste. Il faut les écouter, causer avec eux, surveiller leur santé, leur faire un peu de bien. Il faut les grouper, les intéresser si possible. L'achat d'un appareil TSF n'est pas un luxe et un comité auxiliaire de dames pourrait rendre de grands services.

L'écart entre certains asiles, vraiment luxueux (il y a d'anciens Grands Hotels parmi eux!) avec vérandas, parc etc., et d'autres, trop misérables, est décidément trop grand. Souvent les citoyens d'une même commune se trouvent partagés entre deux asiles, réalisant le type extrême de bien-être ou de misère, pour la simple raison qu'une caisse quelconque paye 50 cts. de plus par jour pour tel pauvre vieux et les refuse à tel autre!

Ce qui fait défaut surtout, dans certains asiles communaux, c'est un contrôle de l'Etat. Le Service de l'Hy-



Asile cantonal La Chaux-de-Fonds: de 83 à 89 ans;

giène devrait procéder à une inspection annuelle et réclamer énergiquement des améliorations sérieuses. Mais la commune reste souveraine souvent et fait à sa guise. Elle refuse de subventionner tel asile régional voisin, ce qui y baisserait le prix de pension pour ses ressortissants, sous le prétexte que l'asile communal lui suffit et qu'elle ne dépensera pas 1.50 ou 2.— frs. par jour ailleurs quand les vieillards ne coûtent qu'un franc à l'asile communal. Un Franc par jour : que peut-on offrir à nos vieux pour ce prix ? Nous sommes d'avis que le type Armenhaus (Maison des Pauvres) où on enfermait dans le temps les assistés de tout âge, vieux, parents et enfants, a vécu.

Il y a encore, dans les asiles communaux, des personnes qui y ont passé 30 et 40 ans ! Ce sont des simples d'esprit qu'on a ainsi recueillis et dont la place est ailleurs. Il faut remarquer que les pensionnaires de ces tristes lieux sont presque tous des rapatriés. Ceux qui ont vécu dans la commune ou dans son voisinage y ont généralement de la parenté qui les recueillent. Ce sont des citoyens, venant d'autres cantons ou de l'étranger, n'ayant plus personne au monde qu'on enferme dans ces asiles, parcequ'on ne veut pas les assister à distance et

qu'on connaît mal leur situation. Il y a des communes qui écrivent à certains d'entre eux: si vous réclamez encore de l'argent, vous serez rapatriés et internés dans l'Asile. Et plusieurs d'entre eux, sachant ce que cela veut dire, ne réclament plus rien et continuent à traîner une existence misérable loin de leur pays natal! Quand tous les cantons auront passé au système d'assistance par la commune de domicile, au total ou en partie, il est probable que ces rapatriements diminueront de telle sorte que les asiles communaux n'aient plus de raison d'être. Mais nous n'en sommes pas encore là et, en attendant, il faut agir!

Une enquête, faite sur les asiles de vieillards en Suisse et notamment sur les asiles communaux qui ne sont pas que des asiles de vieillards serait fort utile et révélatrice de bien des surprises. Il faut que les autorités s'émeuvent et agissent. La souveraineté des communes a des limites: Le souci de l'hygiène, la bienséance, la pitié, la charité bien entendue. Les Services d'hygiène cantonaux, les médecins-délégués, les infirmières-visiteuses, les diaconesses de paroisse, les ministères féminins ont un devoir à l'égard de ces asiles. On essaie de calmer la juste indignation de quelques philanthropes en leur répondant: ah, si vous aviez vu cet asile il y a 20 ans, que de progrès dès lors! Progrès insuffisants et dont il s'agit de hâter la marche! Ces lignes ont pour but de soulever la question et de rendre les amis de la vieillesse attentifs à une lacune de la prévoyance sociale en faveur des Vieillards en Suisse. Voyons-nous trop noir et ces cas sont-ils très rares? Toujours est-il qu'ils existent et qu'il faut intervenir. Il y va de la bonne réputation démocratique et sociale d'un pays qui doit à tous ses enfants une existence supportable et un minimum de confort, même et surtout pour les vieux jours!

Dr. Ed. Platzhoff-Lejeune, Le Brassus (Vaud).
